



Conduite à tenir en cas d'accident avec exposition au sang

Qu'est-ce qu'un AES ?

Tout contact avec :

- > du sang
- > un liquide biologique contenant du sang
- > un liquide biologique non visiblement souillé de sang mais considéré comme potentiellement contaminant tel que liquide céphalo-rachidien, liquide pleural, sécrétions génitales...

lors :

- > d'une piqûre
- > d'une coupure avec un objet contaminé (seringue, scalpel...)
- > d'un contact sur peau lésée
- > d'une projection sur une muqueuse (œil, bouche, nez)

1 En urgence : premiers soins à faire

■ Si piqûre, coupure, ou contact sur peau lésée

- Ne pas faire saigner.
- Nettoyer immédiatement la zone cutanée à l'eau et au savon puis rincer.
- Désinfecter pendant au moins 5 minutes avec l'un des désinfectants suivants :
 - Dakin°,
 - eau de Javel à 2,6 % de chlore actif diluée au 1/5°,
 - ou à défaut : - polyvidone iodée en solution dermique,
 - alcool à 70°.

■ Si projection sur muqueuses

- Rincer abondamment au moins 5 minutes, au sérum physiologique ou à l'eau.

2 Dans l'heure : prendre un avis médical

- Pour évaluer le risque infectieux (notamment VIH, VHB et VHC) en fonction de :
 - statut sérologique de la personne source avec son accord (notamment vis-à-vis du VIH par test rapide),
 - type d'exposition,
 - immunité de la personne exposée (hépatite B).
- Pour mettre en route si besoin un traitement post-exposition le plus tôt possible et au mieux dans les 4 heures pour une efficacité optimale.

Numéro à contacter en urgence

**Secteur Ajaccio : SOS Médecin ou Urgence
Hôpital 04.95.29.91.39 / CeGIDD* 04.95.29.94.32**
**Secteur Balagne : N° AES Hôpital Bastia et
CeGIDD* 04.95.59.14.26**

3 Dans les 24 heures

- Informer votre hiérarchie.
- Déclarer l'accident du travail.
- Suivre les recommandations du médecin pour votre suivi clinique et sérologique.
- Informer votre médecin du travail notamment pour effectuer l'analyse des causes de l'accident afin d'éviter qu'il ne se reproduise.

Coordonnées du médecin du travail

Ajaccio : 04.95.10.62.70
Bastia : 04.95.58.59.95

Si besoin de mise en route du traitement post-exposition prendre contact avec le CEGID

Alertez immédiatement le biologiste du site qui vous autorisera si besoin à quitter votre poste et prendra les dispositions nécessaires pour votre remplacement. Il s'entretiendra également avec le patient source afin d'obtenir son accord pour une recherche de statut sérologique en urgence.